

23 déc 2016 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2016

Modernisation du système d'enregistrement des empreintes digitales de l'Office des Etrangers

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé la mise à niveau du système d'enregistrement des empreintes digitales de l'Office des Etrangers.

En juillet 2015, le règlement Eurodac (système européen 'enregistrement des empreintes digitales) a fait l'objet d'une refonte permettant ainsi à l'Union européenne d'imposer des exigences plus sévères quant à la qualité des empreintes digitales, de fixer des délais pour la transmission de celles-ci et de nombreuses autres données en lien avec la procédure d'asile.

Eu égard à ces exigences strictes de l'UE et à la nécessité de travailler avec du matériel extrêmement fiable, il est proposé de mettre à niveau le système actuel d'enregistrement des empreintes digitales. Dans ce cadre, les composantes essentielles qui sont exposées à l'usure devront être remplacées. En outre, de nouvelles applications destinées aux services d'exécution seront installées dans le système.

Cette modernisation sera financée dans le cadre d'un contrat de leasing d'une durée de 7 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur
rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>